

## ■ Modalités Prestation :

Contenu, durée	100 % en présentiel avec modulation à la demande par le client en suivi skype/téléphone ou en distanciel selon demande ou impératifs de santé public selon devis & programme
Délai de réponse	2 jours ouvrés suite à la réception mail ou sur plateforme de la demande
Délai d'accès	jusqu'à 2 mois selon les dates des sessions, le remplissage, la validation du financement
Pré requis	selon la prestation, précisé sur la documentation, conçu pour favoriser une bonne appropriation, un groupe homogène, sera validé lors d'un entretien téléphonique
Lieu (si présentiel)	selon devis, accessibilité handicap, possibilité sur site à la demande

## ■ Inscription

Pour favoriser les meilleures conditions d'apprentissage, l'effectif de chaque formation est limité, déterminé en fonction des objectifs et des méthodes pédagogiques. Les inscriptions sont prises en compte dans leur ordre d'arrivée. Seul le devis dûment daté, tamponné, signé et revêtu de la mention « Bon pour accord », retourné à ArianeSud a valeur contractuelle. La validation n'est effective qu'avec l'accord sur le financement (OPCO ou CPF) et pour la VAE la présentation de la preuve de l'admissibilité. L'effectif atteint, les inscriptions sont closes, il est alors proposé au/à la candidat/e de participer à une nouvelle session. En cas de mobilisation du CPF, l'inscription est validée avec l'accord d'ArianeSud et de la plateforme EDOF.

## ■ Modalités de règlement

Le montant global est dû dès démarrage de la prestation. Le paiement sera dû à la fin de la prestation sur production de la feuille d'émargement et attestation de formation. (Les délais de paiement sont plafonnés (article L441-6) et ne pourront pas excéder les 60 jours nets date d'émission de la facture. Le décret n° 2012-1115 du 2 oct 2012, art D. 441-5 fixe le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement à 40 €. L'amende administrative ne peut excéder 75 000€ pour une personne physique et 375 000€ pour une personne morale. Les pénalités de retard sont dues en cas de paiement tardif au taux directeur de la BCE. Les pénalités sont exigibles sans qu'un rappel ne soit nécessaire. ArianeSud aura la faculté d'obtenir le règlement par voie contentieuse aux frais du Client sans préjudice des autres dommages et intérêts qui pourraient être dus à ArianeSud.)

En cas de règlement par l'OPCO dont dépend le.la Client.e, il appartient au.à la Client.e d'effectuer sa demande de prise en charge avant le début de la formation. L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription. Si l'accord de prise en charge du.de la Client.e ne parvient pas à ArianeSud au plus tard un jour ouvrable avant le démarrage de la formation, ArianeSud se réserve la possibilité de refuser l'entrée en formation du.de la stagiaire ou de facturer la totalité des frais de formation au .à la Client.e.

Pour les individuels, à titre exceptionnel, il peut être procédé à un paiement par chèques échelonné encaissable à échéance convenue. Les modalités devront avoir été formalisées avant le démarrage de la formation.

## Rétractation de la prestation

A compter de la réception de la convention, le.la stagiaire dispose d'un délai de dix jours pour se rétracter, par lettre recommandée avec accusé de réception. Ce délai est porté à quatorze jours dès lors que le contrat est conclu à distance, à la suite d'un démarchage téléphonique ou hors établissement (Article L. 6353-5 du Code du Travail).

## ■ Annulation de la prestation

Le.la participant.e peut rompre le contrat en cas de force majeure dûment reconnue, seules les prestations effectivement dispensées sont payées, à due proportion de leur valeur prévue au contrat. Article L. 6353-7 du Code du Travail. Les annulations formulées par écrit pourront donner lieu à remboursement dans certaines conditions bien précises :

- la totalité si l'annulation est reçue au moins 15 jours avant le premier jour de prestation
- à hauteur de 50% si reçue entre 15 jours et 7 jours ouvrables précédents le premier jour de prestation
- à moins de 7 jours ouvrables avant le démarrage de la formation, celle-ci sera due à hauteur de 80%
- toute prestation entamée est due dans son entier. En cas de pandémie, la formation présenteielle est organisée en distanciel au même rythme que le présentiel avec émargement par envoi scan de l'émargement par séance.

En cas d'absence, d'interruption ou d'annulation, la facturation distinguera le prix correspondant aux journées suivies par le.la stagiaire et les sommes dues au titre des absences ou de l'interruption de la formation. Le montant correspondant ne pourra être pris en charge par son OPCO et le client s'engage à régler les sommes qui resteraient à sa charge directement.

## ■ Non réalisation de la prestation

En application de l'article L 991-6 du code de travail, il est convenu avec les signataires que faute de réalisation totale ou partielle de la prestation, l'organisme prestataire devra rembourser au co-contractant les sommes indûment perçues de ce fait.

## ■ Différents

Si une contestation ou un différend ne peuvent être réglés à l'amiable, le Tribunal de Marseille sera seul compétent pour régler le litige.

## ■ Obligations et force majeure

Dans le cadre de ses prestations, ArianeSud est tenue à une obligation de moyen et non de résultat vis-à-vis de ses Client/es ou de ses stagiaires. ArianeSud ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses Client/es ou de ses stagiaires en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un évènement fortuit ou de force majeure.

Sont ici considérés comme cas fortuit ou de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence : la maladie ou l'accident d'un intervenant ou d'un responsable pédagogique, les grèves ou conflits sociaux externes à ArianeSud, les désastres naturels, les pandémies, les incendies, l'interruption des télécommunications, de l'approvisionnement en énergie, ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable d'ArianeSud.

## ■ Propriété intellectuelle et copyright

L'ensemble des fiches de présentation, contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale...) utilisés par ArianeSud pour assurer les prestations ou remis aux participant/es constituent des œuvres originales et à ce titre sont protégées par la propriété intellectuelle et le copyright.

A ce titre, le/a Client/e et le/la participant/e s'interdisent d'utiliser, transmettre, reproduire, exploiter ou transformer tout ou partie de ces documents, sans un accord exprès de ArianeSud. Cette interdiction porte, en particulier, sur toute utilisation faite par le/la Client/e et le/la stagiaire en vue de l'organisation ou l'animation de formations.

## ■ Descriptif et programme des prestations

Les contenus des programmes, tels qu'ils figurent sur les fiches de présentation sont évolutifs à la marge. L'intervenant ou le responsable pédagogique se réservent le droit de les modifier ponctuellement pour mieux répondre aux enjeux d'accompagnement ou formatifs en fonction de l'actualité, de la veille métier, du niveau ou demande du participant(es) ainsi que de la dynamique du groupe si collectif. Le/a participant.e s'engage à se conformer au règlement intérieur.

## ■ Confidentialité et communication

ArianeSud, le/a Client.e et le/a stagiaire s'engagent à garder confidentiels les documents et les informations auxquels ils pourraient avoir accès au cours de la prestation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à l'inscription, notamment l'ensemble des éléments figurant dans la proposition transmise par ArianeSud au client.

ArianeSud s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que les partenaires avec lesquelles sont organisées les prestations et aux OPCO, les informations transmises par le/a client y compris les informations concernant les participant.es. Cependant, le client accepte d'être cité par ArianeSud comme client de ses prestations. A cet effet, le client autorise ArianeSud à mentionner son nom ainsi qu'une description objective de la nature des prestations dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle, entretiens avec des tiers, rapports d'activité, réponse à Appel d'Offre ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

## ■ Protection et accès aux informations à caractère personnel (RGPD)

ArianeSud et le/a client s'engage à informer chaque stagiaire qu'ArianeSud respecte le droit des personnes, garantit la sécurité et la confidentialité des informations portées à sa connaissance, ne collecte et transmet aux partenaires que les informations nécessaires au traitement du dossier et à l'exécution du contrat de formation ou d'accompagnement.

- Les données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées uniquement aux fins de suivi de la validation de la prestation et d'amélioration de l'offre d'ArianeSud.

- conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, le stagiaire dispose d'un droit d'accès, modification, rectification, à l'oubli des données à caractère personnel le concernant. Il suffit d'un mail à [contact@ArianeSud.fr](mailto:contact@ArianeSud.fr) ou au 06 62 83 44 92. ArianeSud s'engage à répondre sous 48 heures ouvrables aux demandes lui étant parvenues.

En particulier, ArianeSud conservera les données liées au parcours et à l'évaluation des acquis du stagiaire, pour une période n'excédant pas la durée nécessaire à l'appréciation de la prestation.

Enfin, ArianeSud s'engage à effacer à l'issue des exercices toute image qui y aurait été prise par tout moyen vidéo ou photographique lors de travaux pratiques ou de simulations sauf demande d'accord signés express de ceux-ci.